

HABILITATION ELECTRIQUE

B2_v - BC – BR / Recyclage

Le recyclage de la formation habilitation électrique est nécessaire pour maintenir son habilitation sur une périodicité de **3 ans**, comme indiqué dans la norme NF-C-18510, en prenant en compte l'évolution des réglementations et des techniques.

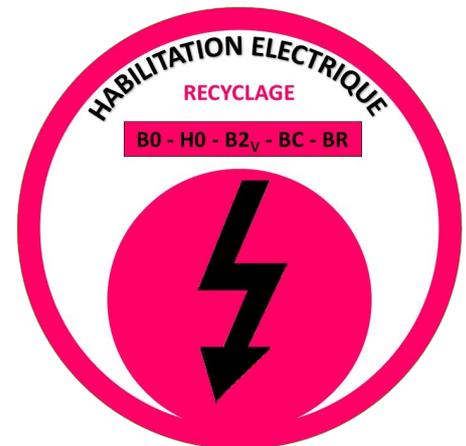
Cette formation règlementaire répond à vos attentes

PROGRAMME

- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites.
- ✓ Les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
- ✓ Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique.
- ✓ Les équipements de protection collective.
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
- ✓ Les opérations de la consignation et les documents associés.
- ✓ Les documents applicables dans le cadre des opérations.
- ✓ Les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
- ✓ Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie.

EVALUATION

- ✓ Evaluations théorique et pratique.
- ✓ Attestation de fin de formation.



Public

- ✓ Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension. Personnes devant réaliser, des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations électriques, réaliser la consignation pour travaux.

Pré requis

- ✓ Avoir effectué la formation initiale B2_v – BC – BR depuis moins de 3 ans.

Objectifs pédagogiques

Maintenir et actualiser les compétences pour :

- ✓ Effectuer des manœuvres au voisinage de pièces nues sous tension.
- ✓ Assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres.
- ✓ Effectuer la consignation.
- ✓ Assurer : les dépannages, connexions électriques, essais et mesurages sur un réseau électrique de basse tension.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 10h30
- 4 personnes mini / 8 personnes maxi

Coût

- ✓ 660 € / Personne en interentreprises.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumis à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente AKTO, Madame Laure BARNOUIN : 06 90 68 65 49 - laure.barnouin@akto.fr